

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU CONSEIL  
DES MINISTRES ET DU GOUVERNEMENT

35-114

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité \* Travail \* Progrès

Décret n° 95-141 du 2 AOUT 1995  
portant nomination de Monsieur  
(MOUNGALLA Jérôme) en qualité de Directeur  
de la Formation à l'Office Congolais de  
l'Entretien Routier.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut  
général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 014-91 du 13 décembre 1991 portant création de l'Office  
Congolais de l'Entretien Routier ;

Vu le décret n° 91-1021 du 28 décembre 1991 portant attributions et  
organisation du Ministère des Travaux Publics, de la Construction et de  
l'Urbanisme ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 fixant les indemnités allouées  
aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 90-553 du 29 septembre 1990 fixant les primes et les  
indemnités allouées aux agents de l'Office Congolais de l'Entretien Routier ;

Vu le décret n° 90-518 du 8 septembre 1990 accordant des primes et  
des indemnités aux agents de l'Office Congolais de l'Entretien Routier ;

Vu le décret n° 95-25 du 13 janvier 1995 portant nomination du  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-26 du 22 janvier 1995 portant nomination des  
Membres du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article premier : Monsieur (MOUNGALLA Jérôme), Ingénieur en Chef en Construction  
Mécanique, est nommé Directeur de la Formation à l'Office Congolais de  
l'Entretien Routier.

.../...

Article 3 : ~~Monsieur~~ <sup>B.</sup> (MOUNGALLA Jérôme) percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet, à compter de la date de prise de fonctions de Monsieur MOUNGALLA Jérôme, sera ~~publié~~ <sup>publié</sup>, publié au Journal Officiel et ~~communiqué partout où besoin sera.~~

Fait à Brazzaville, le 2 AOUT 1995

  
Général Jacques Joachim THOMBY-OPANGO.-

Par le Premier Ministre, Chef  
du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie et des Finances,  
chargé du Plan et de la Prospective,

Le Ministre de l'Equipement et des  
Travaux Publics,

  
Ngula MOUNGOUNGA - YKORÉ.-

  
Lambert GALLI.-